

RÈGLEMENT intérieur du centre équestre de la Burthe

Est adhérent tout cavalier ayant réglé sa licence et ses cours (carte ou forfait) et rempli les documents nécessaires à son inscription en y joignant un certificat médical de l'année en cours.

INSCRIPTION :

Pour être adhérent et bénéficier des tarifs du centre équestre il faut :

- régler sa licence (courant septembre tous les ans) et ses cours.
- rendre le contrat d'inscription rempli et signé.
- fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique équestre de l'année en cours (août - sept de l'année d'inscription) qui sera valable 3 ans sauf pour les compétitions.

ATTENTION : les adhérents ayant mal rempli/signé les documents demandés ou n'ayant pas donné la totalité des documents (surtout les certificats médicaux) ne pourront prétendre en cas de désaccord à des remboursements, et en cas d'accidents le centre équestre ne pourra être mis en cause. Ils risquent également de ne pas être couverts par leur assurance ni de pouvoir faire jouer l'assurance du club. **Comme dans tous les clubs de sports !**

ATTENTION : les absences de paiement ou chèques en bois des cours se solderont par l'arrêt immédiat des prestations et sans remboursements possibles.

ÉQUIPEMENT :

Les cavaliers **adhérents doivent UTILISER leur bombe PERSONNELLE (casque d'équitation)** lors des cours. **Seuls les cavaliers de passage peuvent emprunter les bombes du centre équestre. Comme dans tous les clubs de sports !**

La tenue d'équitation complète n'est pas exigée (hormis la bombe) des cours pitchouns aux cours galop 2 compris. Un pantalon de jogging ou un leggin sans couture épaisse avec des bottes de pluies suffisent. **Elle devient exigible dès les cours galop 3;** soit un pantalon et des bottes d'équitation (ou boots et chaps).

Le matériel des équidés est fourni. Pour des raisons de confort des chevaux, les cavaliers n'ont pas le droit d'utiliser leur propres filets ou selle ou amortisseurs. Pour des raisons d'hygiène, les cavaliers doivent utiliser brosses, tapis et guêtres propres à chaque cheval (sauf durant les mesures covid 19). S'ils souhaitent utiliser leur propre matériel (uniquement brosses, tapis) ils doivent les nettoyer après chaque utilisation.

PAIEMENTS :

- Chèques ou espèces uniquement.
- Tous les paiements se font à l'avance.
- Seuls les forfaits peuvent accéder aux paiements en plusieurs fois ; soit 6 chèques maximum de septembre à février. Les familles de 2 cavaliers ou plus en forfaits peuvent payer jusqu'à 10 fois de septembre à juin.
- Les chèques sont retirés entre le 3 et le 12 de chaque mois. Il n'est pas possible de demander d'encaisser hors de ces dates (pour des raisons pratiques).
- Tous chèque retourné impayé entraînera la fermeture immédiate de tous les cours au cavalier concerné. Si ce cavalier souhaite remonter, il devra payer son dû en espèces uniquement.
- Il n'est pas possible de transformer son forfait en carte en cours d'année ou l'inverse.

REMBOURSEMENTS :

Les licences, cartes d'essai et les cartes de 10séances ne sont pas remboursables. Les forfaits peuvent être remboursables, sous circonstances exceptionnelles et à la discrétion de la direction, soit : arrêt médical de plus de 12 semaines consécutives ou accident de la vie (déménagements, chômage) et ce uniquement avec justificatifs. Les remboursements se verront tarifiés de 20€ de frais de dossier. De plus, les heures forfait effectuées au tarif forfait seront transformées en heures cartes (correspondant à l'âge et à l'adresse du cavalier) et s'il y a eu les 10% de réduction pour cavalier de même famille, ils seront remboursés au centre équestre. Les suspensions/fermeture des cours ne relevant pas d'un choix du centre équestre (chevaux malades/accidentés, locaux sinistrés, intempéries, épidémie, guerre etc) aucun remboursement ne sera possible. La direction se réservera le droit de proposer une récupération des cours dans l'année en cours si cela lui semble possible.

Un remboursement m'a été refusé, pourquoi ? - Malgré votre absence, les chevaux ont continué à manger, à être soigné, les locaux et le matériel à être utilisé, et les employés ont été présents à leur poste, ont fait leur travail et ont été rémunérés. Un achat de carte ou de forfait est un engagement à accepter le prix ; et ce même en cas d'absence. La récupération des heures est acceptée mais pas obligatoire, il est normal que le remboursement soit refusé en compensation des frais de la structure et de la place qui vous a été réservée.

RECUPERATION des HEURES :

L'équitation est un sport relativement coûteux. Le centre équestre de la Burthe pratique des tarifs corrects. Cependant, la direction souhaite aider les cavaliers et leur famille en autorisant les rattrapages sous certaines conditions :

ATTENTION : Les rattrapages sont tolérés ils ne sont PAS OBLIGATOIRES ni DUS par le centre équestre.

Ils peuvent être refusés par décision de la direction sans qu'il n'y ai de justification, et ne donnerons pas droit à un remboursement, sauf annulation des cours du fait dudit club.

- récupération avec l'accord du moniteur si il y a des places.

- avoir prévenu de leur absence au moins 48h à l'avance sous forme de SMS (07 86 52 34 97). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte. Nous apprécions les personnes prévenant d'un cours à l'autre.
- les heures non effectuées en fin d'année scolaire (ou en fin de validité des cartes dans l'année scolaire) ne sont pas récupérables.
- les stages sont des heures travaillées en plus par le personnel du centre équestre, aucun cours ne peut se rattraper dessus.

SÉCURITÉ :

L'équitation est un sport potentiellement dangereux à cheval ET A PIED. Les règles de sécurité sont données par les moniteurs tout le long de l'apprentissage des cavaliers et sont adaptées à leur niveau. Ceux-ci doivent les appliquer ainsi que les personnes les accompagnants.

Comme règles minimales retenez : ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques, ne passez pas derrière les chevaux/poneys, ne les nourrissez pas, ne touchez ni n'approchez un animal que vous ne connaissez pas. N'encombrez pas les accès et les écuries. Tenez vos chiens en laisse et hors des écuries et lieux de travail des chevaux. Ne gênez pas ni ne dérangez le personnel s'occupant des chevaux/poneys.

Appliquez rapidement et sans discuter les consignes des moniteurs, elles peuvent se révéler vitales.

Enfin, surveillez vos enfants ou les enfants dont vous avez la garde et faites-leur respecter ces consignes dans toute la structure équestre.

EXAMENS :

- L'évolution équestre en équitation est longue à cheval et à pied. Pour leur valorisation personnelle ou pour justifier de leur réel niveau, les cavaliers peuvent passer des examens appelés Galops qui vont de 1 à 7 (+ les 8 et 9 pour les amateurs). Il est bon de rappeler que l'évolution des cavaliers ne se fait pas à la même vitesse pour tous, ne vous jugez pas entre vous, à nombre d'heure égale vous n'êtes pas de niveau équestre égal. C'est normal.

- Votre moniteur/trice habituel/le est à même de vous dire ou vous en êtes et quand vous êtes le plus prêt pour passer un examen.

- Du fait de leurs contenus très complet, ces examens ne peuvent se passer pendant les cours. Ils vous seront proposés lors de stages dédiés. Il est important de faire les séances d'un stage dans leurs totalités pour pouvoir couvrir l'ensemble du galop concerné. Chaque galop comprend : un travail à pied, des soins, des connaissances théoriques et de l'équitation (avec plusieurs parties en équitation dès le galop 4).

- Pour vous aider, vous pouvez consulter/acheter (internet ou toute boutique de sport ou d'équitation) les manuels de préparations aux examens de la Fédération Française d'Equitation soit : « *Cavalier, manuel de préparation aux examens fédéraux galops 1 à 4* » ou « *galops 5 à 7* » édition Lavauzelle (nouvelle édition).

ÉTAT D'ESPRIT/AMBIANCE :

L'état d'esprit de tous donne l'ambiance générale.

Respecter les consignes, accueillir les nouveaux arrivants, aider les plus jeunes et les petits niveaux le plus gentiment possible, aider un cavalier en difficulté, faire les soins aux chevaux selon votre niveau, nettoyer et ranger le matériel, nettoyer derrière soi, ramasser les crottins, ne pas râler après la monture que l'on vous propose, arriver à l'heure pour préparer sa monture, rechercher la camaraderie dans son groupe et hors de son groupe contribueront à faire du centre équestre un lieu agréable avec une ambiance conviviale.

Nous comptons les uns sur les autres.

Bonne séance d'équitation.

EXCLUSION :

Est susceptible d'exclusion toute personne qui de manière évidente ou répétée :

- ne règle pas ses prestations à temps.
- n'a pas son dossier d'inscription à jour ou donne des informations erronées.
- ne respecte pas les règles de sécurité, le règlement intérieur ou les demandes du personnel du centre équestre.
- par son comportement est source de danger pour les usagers du club, le personnel ou les équidés.
- par son comportement dégrade l'ambiance et dérange physiquement ou psychologiquement d'autres personnes.

Bonne équitation !